



MANUFACTURE POUR L'EXTRUSION D'ALLIAGES À DOULAINCOURT-SAUCOURT (52)



PJ n°3 : Demande d'aménagement aux prescriptions générales applicables

Dossier de régularisation d'enregistrement d'une installation classée

Bain de décapage à l'acide sulfurique, neutralisation à la soude (rubrique 2565)

Siège social :
5 Ter rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 98
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr
Web : www.allianceverte.com



Agence Centre-Nord :
42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr
Web : www.allianceverte.com

Étude réalisée par :



PLANETE VERTE

INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE

42 bis rue de la Paix - Bâtiment 9 - 2^{ème} étage
10000 TROYES
Tél : 03 22 90 33 90
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr
Web : www.allianceverte.com

Dossier n° : 2210208 / CDY

Édité en Mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

A - PRÉSENTATION DU DOSSIER	1
B - IDENTITÉ DU DEMANDEUR.....	2
C - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS DE COMPORTEMENT AU FEU.....	3
D - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS DE DÉSENFUMAGE.....	5

A - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Ce dossier a pour objet de présenter une demande d'enregistrement d'une installation classée visée par la rubrique n° 2565 « *Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique* » sur la commune de Doulaincourt-Saucourt dans le département de la Haute-Marne (52).

La demande d'enregistrement concerne une unité de décapage chimique comprenant :

- > Un bain de décapage à l'acide sulfurique 15 % présentant un volume de 3 000 L ;
- > Un bain de rinçage (n°1) à l'eau froide neutralisé à la soude (pH neutre) présentant un volume de 3 000 L ;
- > Un bain de rinçage eau froide (n° 2) présentant un volume de 3 700 L ;
- > Un bain de rinçage eau chaude 70 °C présentant un volume de 3 700 L.

La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant de 873 kW (rubrique 2560 - DC).

Le site est également concerné par la déclaration de la rubrique 2561 « *Production industrielle par trempé, recuit ou revenu de métaux et alliages* ».

Le présent dossier constitue la demande d'Enregistrement, au titre des Installations Classées, formulée conformément à la législation en vigueur (Code de l'environnement, Livre V – Titre I – Article L. 512-7 et suivants relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et les articles R. 512-46-1 et suivants).

La **société MEA** est donc concernée par trois rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une rubrique soumise à enregistrement et deux rubriques soumises à déclaration avec contrôle :

- > **2565** : *Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique* : **le volume utilisé est supérieur à 1 500 L (E)** ;
- > **2560** : *Travail mécanique des métaux et alliages* : **La puissance installée est supérieure à 150 kW mais inférieure à 1 000 kW (DC)** ;
- > **2561** : *Production industrielle par trempé, recuit ou revenu de métaux et alliages* : **l'activité est soumise à déclaration avec contrôle.**

B - IDENTITÉ DU DEMANDEUR



DÉNOMINATION	Manufacture pour l'Extrusion d'Alliages (MEA)
FORME JURIDIQUE	Société par Actions Simplifiées à associé Unique (SASU)
SIÈGE SOCIAL	Zone Industrielle du Châtelet 52270 Doulaincourt-Saucourt
TÉLÉPHONE SITE	03 25 04 93 02
CAPITAL SOCIAL	150 000€
N° SIRET	32984588700028
CODE APE/NAF	Forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres (2550A)
SIGNATAIRE	Monsieur LANGLOIS Furcy (Directeur)
RÉFÉRANT DU DOSSIER	Monsieur GABET Philippe (Directeur technique et Production)
E-MAIL	f.langlois@mea-net.com p.gabet@mea-net.com
TÉLÉPHONE	03 25 94 56 01

C - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS DE COMPORTEMENT AU FEU

Le site de MEA se compose d'un bâtiment, datant du début des années 1980 et d'une extension réalisée en 2017.

La structure des deux bâtiments est similaire et présente un caractère de résistance au feu inférieur à 30 minutes (<R30) En effet, une vérification de la stabilité au feu des bâtiments a été réalisée en novembre 2022 par le bureau d'études BETC (cf. PJ n°2).

MEA étant une industrie métallurgique et mécanique avec un travail mécanique des métaux (bancs d'étirage) et du traitement de surface (décapage à l'acide), les procédés mis en œuvre ainsi que les stockages mis en place ne sont pas de nature à être source d'incendie. Le tableau suivant décrit, par ailleurs, les quantités de produits inflammables stockés à l'intérieur des bâtiments.

Stock de matières inflammables		Stock de bois	
Matières inflammables	Stockage bâtiments	Matières inflammables	Stockage bâtiments
Huile neuve	0L	Planches 75×22×4 000 m	2,2m ³
Huile usagé	0L	Planches 145×22×4 000 m	0m ³
Solvant neuf	0L	Planches 145×22×5 000 m	2,7m ³
Solvant usagé	0L	Chevrons 100×75m	1,5m ³
TOTAL	0L	TOTAL	6,4m³

MEA à décidé de stocker la majorité de ces matières inflammables à l'extérieur des bâtiments, pour réduire le risque de départ de feu. Les seuls produits présents dans les bâtiments correspondent aux huiles et solvants nécessaires au fonctionnement des machines (3 300L dans les machine et 680L de solvant), ainsi que la quantité de bois nécessaire quotidiennement pour l'emballage des produits finis (6,4m³).

Par ailleurs, et afin de compenser la non-conformité aux différentes prescriptions de comportement au feu et en plus de la réduction du stockage des matières inflammables, la société MEA a mis en place les mesures suivantes :

- > 3 Système d'extinction automatique pour les zones complexes à surveiller (fosse du vérin de guillotine et fondation sous vérin hydraulique principal de la presse 1000 T ; bâti de la presse 350 T) - boule d'extinction à déclenchement automatique « *Elide Fire* » ;
- > 10 Caméras optiques reliées à un service de télésurveillance ;
- > Éclairage automatique de l'atelier en cas de détection incendie ;
- > 4 Déclencheurs manuels filaires pour prévenir d'un départ de feu ;
- > Une centrale incendie « *Baltic 512 UP* » ;
- > 3 sirènes de type « *Sirroco* » ;
- > 6 Capteurs thermo-vélocimétrique CAP212A ;
- > 5 Capteurs optique Sextant DOA.

La documentation de l'ensemble de ces mesures est détaillée dans la ***Pièce Jointe n°2 bis « Annexes aux prescriptions générales applicables »***.

De part la faible quantité de matières inflammables présents à l'intérieur des bâtiments (3980 litres d'huiles et solvants et 6,4 m³ de bois), mis en œuvre dans les procédés de fabrication de MEA, et de part les mesures compensatoires mises en place il est demandé un aménagement aux prescriptions des différents arrêtés (rubrique 2565, 2560 et 2561) concernant le comportement au feu des bâtiments.

D - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS DE DÉSENFUMAGE

Le site de MEA se compose d'un bâtiment, datant du début des années 1980 et d'une extension réalisée en 2017.

Le bâtiment initial présente une surface 1512m² et présente 7,84m² de surface de désenfumage, soit 0,52 % de la surface de la toiture du bâtiment initial.

L'extension réalisée en 2017 présente une surface de 1 142m² et une 15,2m² de surface désenfumage, soit 1,33 % de la surface de la toiture du bâtiment en extension.

Au total, cela représente donc 0,87 % de la superficie totale du bâtiment (initial et extension).

MEA étant une industrie métallurgique et mécanique avec un travail mécanique des métaux (bancs d'étirage) et du traitement de surface (décapage à l'acide), les procédés mis en œuvre ainsi que les stockages mis en place ne sont pas de nature à être source d'incendie. Le tableau suivant décrit, par ailleurs, les quantités de produits inflammables stockés à l'intérieur des bâtiments.

Stock de matières inflammables		Stock de bois	
Matières inflammables	Stockage bâtiments	Matières inflammables	Stockage bâtiments
Huile neuve	0L	Planches 75×22×4 000 m	2,2m ³
Huile usagé	0L	Planches 145×22×4 000 m	0 m ³
Solvant neuf	0L	Planches 145×22×5 000 m	2,7 m ³
Solvant usagé	0L	Chevrons 100×75m	1,5 m ³
TOTAL	0L	TOTAL	6,4 m³

MEA à décidé de stocker la majorité de ces matières inflammables à l'extérieur des bâtiments, pour réduire le risque de départ de feu. Les seuls produits présents dans les bâtiments correspondent aux huiles et solvants nécessaires au fonctionnement des machines (3 300L dans les machine et 680 L de solvant), ainsi que la quantité de bois nécessaire quotidiennement pour l'emballage des produits finis (6,4 m³).

Par ailleurs, et afin de compenser la non-conformité aux différentes prescriptions de désenfumage, et en plus de la réduction du stockage des matières inflammables, la société MEA a mis en place les mesures suivantes :

- > 3 Système d'extinction automatique pour les zones complexes à surveiller (fosse du vérin de guillotine et fondation sous vérin hydraulique principal de la presse 1000 T ; bâti de la presse 350 T) - boule d'extinction à déclenchement automatique « *Elide Fire* » ;
- > 10 Caméras optiques reliées à un service de télésurveillance ;
- > Éclairage automatique de l'atelier en cas de détection incendie ;
- > 4 Déclencheurs manuels filaires pour prévenir d'un départ de feu ;
- > Une centrale incendie « *Baltic 512 UP* » ;
- > 3 sirènes de type « *Sirroco* » ;
- > 6 Capteurs thermo-vélocimétrique CAP212A ;
- > 5 Capteurs optique Sextant DOA.

La documentation de l'ensemble de ces mesures est détaillée dans la **Pièce Jointe n°2 bis « Annexes aux prescriptions générales applicables »**.

De part la faible quantité de matières inflammables présents à l'intérieur des bâtiments (3980 litres d'huiles et solvants et 6,4 m³ de bois), mis en œuvre dans les procédés de fabrication de MEA, et de part les mesures compensatoires mises en place il est demandé un aménagement aux prescriptions des différents arrêtés (rubrique 2565, 2560 et 2561) concernant le comportement au feu des bâtiments.

La faisabilité technique pour la mise en conformité du bâtiment a été étudiée. Cependant, les travaux s'avèreraient réalisables complexe. La durée totale d'arrêt de production pour la réalisation des travaux n'est absolument pas envisageable. Les besoins variés des clients et le manque de visibilité sur les perspectives à moyen terme ne permettent pas d'envisager un tel arrêt. Seule la réactivité de MEA permet de conserver la majeure partie de ces marchés.

Rappelons que l'ensemble des mesures compensatoires mises en place permettent de garantir la sécurité du personnel, de limiter fortement le risque incendie et son impact environnemental.